



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 21 janvier 2020, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quatorze personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 43 par le maire Jonathan Lapierre.

**R2001-0001**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

de modifier l'ordre du jour présenté en ajoutant le point *7.9.1 Autorisation de signature – Avenant à la Convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions* sous l'entité administrative « Loisir, culture et vie communautaire ». L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019
  - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

- 6. Correspondance
- 7. Services municipaux
  - 7.1 Administration
    - 7.1.1 Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2020
    - 7.1.2 Consultation publique sur les districts électoraux – Nomination de deux commissaires
  - 7.2 Finances
    - 7.2.1 Approbation de dépenses – Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration – Numéro de dossier : 0028106-1-01023(11)-2019-07-15-12
  - 7.3 Ressources humaines
  - 7.4 Services techniques et des réseaux publics
    - 7.4.1 Approbation de la programmation des travaux – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Mise à jour
  - 7.5 Hygiène du milieu
  - 7.6 Sécurité publique
  - 7.7 Aménagement du territoire et urbanisme
    - 7.7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 10 décembre 2019
    - 7.7.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 638, route 199 – Village de Havre-aux-Maisons
    - 7.7.3 Demande de certificat d'autorisation au MELCC – Projet : « Recharge de plage – Secteur de La Grave – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine »
  - 7.8 Développement du milieu et des communications
  - 7.9 Loisirs, culture et vie communautaire
  - 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.11 Réglementation municipale
    - 7.11.1 Adoption du Règlement n° 2019-18 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 910 000 \$
    - 7.11.2 Adoption du Règlement n° 2019-19 décrétant un emprunt de 4 411 680 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

- 7.11.3 Avis de motion – Règlement n° 2020-02 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13
- 7.11.4 Adoption du premier projet de règlement n° 2020-02 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

**R2001-0002**

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**R2001-0003**

#### Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre 2019.

Le maire présente sommairement les sujets qui y ont été traités. Il propose l'adoption d'une mention de félicitations envers la directrice du développement du milieu et des communications, madame Gabrielle Landry, qui a terminé en décembre dernier son mandat de directrice générale adjointe. C'est la directrice des finances, madame Danielle Hubert, qui a été désignée par le directeur général pour occuper, à compter de janvier 2020, cette fonction.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

d'adopter la mention de félicitations décernée à madame Gabrielle Landry;

d'approuver le procès-verbal du comité exécutif de la séance du 13 décembre dernier tel qu'il a été rédigé et d'entériner les décisions prises lors de cette séance.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**R2001-0004**

### **Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer**

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 26 novembre 2019 au 6 janvier 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 858 536,05 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et la correspondance est déposée aux archives de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **ADMINISTRATION**

**R2001-0005**

### **Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2020**

Comme le prévoit l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit, pour la période qu'il détermine, procéder à la désignation d'un maire suppléant.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseiller Richard Leblanc agisse à titre de maire suppléant. Son mandat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer au 31 décembre 2020.

Le maire remercie et félicite le conseiller Jean-Philippe Déraspe qui a assuré la suppléance durant l'année 2019.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

N° de résolution  
ou annotation

**R2001-0006**

### **Consultation publique sur les districts électoraux – Nomination de deux commissaires**

CONSIDÉRANT QUE les districts électoraux actuels ne sont pas conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, en raison des écarts importants du nombre d'électeurs entre les districts électoraux;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec ordonne à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de déposer, d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2020, une nouvelle division des districts électoraux en vue des élections de 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé un rapport d'expertise pour examiner les scénarios possibles auprès de Jeannot Gagnon et de Maxime Arseneau, respectivement ancien directeur général adjoint de la Municipalité des Îles et ancien député des Îles à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal décide aujourd'hui de rendre public ce rapport et de tenir une consultation sur les scénarios possibles pour revoir la carte électorale des districts électoraux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner deux commissaires pour mener à bien cette consultation et déposer au conseil des recommandations, lesquels commissaires seront accompagnés dans ce processus de consultation publique par le greffier, Jean-Yves Lebreux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

de nommer les personnes suivantes pour agir à titre de commissaires relativement à la consultation publique sur les districts électoraux, soit madame Berthe Vigneau, ancienne mairesse de L'Île-du-Havre-Aubert et ancienne préfète de la MRC, et monsieur Sony Cormier, directeur général de la Chambre de commerce des Îles et ancien élu municipal;

de lancer une période de consultation publique auprès de la population en vue de recevoir des recommandations d'ici le 30 avril 2020.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

N° de résolution  
ou annotation

### FINANCES

R2001-0007

#### Approbation de dépenses – Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration – Numéro de dossier : 0028106-1-01023(11)-2019-07-15-12

CONSIDÉRANT QU' en 2019, la Municipalité a planifié la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier totalisant 1 277 372 \$ et a déposé, auprès du ministère des Transports du Québec, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration;

CONSIDÉRANT la confirmation reçue quant à l'admissibilité de ces travaux municipaux à ce programme et de l'octroi d'une subvention gouvernementale de 36 147 \$ relativement à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Projets particuliers d'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire (V-0321) requis par le ministère des Transports du Québec a été dûment rempli et qu'il y a lieu pour le conseil d'approuver cette reddition de comptes avant sa transmission au ministère;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les travaux d'amélioration du réseau routier de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine totalisant des dépenses de 1 277 372 \$ incluant les frais inhérents admissibles, tels qu'ils sont mentionnés au formulaire (V-0321), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

### SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R2001-0008

#### Approbation de la programmation des travaux – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Mise à jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

s'engage à informer le ministère des Affaires municipales de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R2001-0009

#### Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 10 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement;



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

N° de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif  
d'urbanisme et d'environnement du 10 décembre 2019.

**R2001-0010**

### **Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 638, route 199 – Village de Havre-aux-Maisons**

Les propriétaires de l'immeuble commercial sis au 638, route 199, du village de Havre-aux-Maisons, souhaitent implanter une seconde enseigne détachée du bâtiment principal, ce qui contreviendrait au règlement de zonage actuellement en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'une seconde enseigne détachée du bâtiment principal, alors que la réglementation actuellement en vigueur autorise une seule enseigne.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est en copropriété divise commerciale et que chacune des deux entreprises dispose d'une entrée et d'une aire de stationnement distincte;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de la séance tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans L'Info-municipale, en date du 13 décembre 2019, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

d'accorder cette dérogation mineure, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

**R2001-0011**

### **Demande de certificat d'autorisation au MELCC – Projet : « Recharge de plage – Secteur de La Grave – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de protection des berges contre l'érosion côtière et la submersion dans le secteur de La Grave;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est nécessaire d'obtenir au préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), un certificat d'autorisation pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité bénéficie des services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) mandatée entre autres de requérir toutes les autorisations requises aux fins de la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que M. Dominic Lachance, directeur de l'ingénierie et infrastructures à la FQM, soit autorisé, au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement relativement au projet suivant : « Recharge de plage – Secteur de La Grave – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

### **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

R2001-0012

#### **Autorisation de signature – Avenant à la Convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)**

CONSIDÉRANT QUE la convention intervenue entre la Communauté maritime et le ministère des Affaires municipales dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions est arrivée à échéance au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé consiste à mettre en place des mesures pour favoriser le mieux-être des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de demander au ministère des Affaires municipales un délai supplémentaire pour la réalisation de ce projet et d'autoriser la signature d'un avenant à la convention à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

d'autoriser la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Monica Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'avenant à la Convention d'aide financière dans le cadre du FARR avec le ministère des Affaires municipales.

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R2001-0013

#### Adoption du Règlement n° 2019-18 modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 910 000 \$

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 13 juin 2006, le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le règlement pour augmenter son fonds de roulement à 910 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance conformément à la loi;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2019-18 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2006-09 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 910 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

R2001-0014

#### Adoption du Règlement n° 2019-19 décrétant un emprunt de 4 411 680 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

ATTENDU QUE le 21 juin 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé à la Municipalité l'approbation, par le gouvernement du Québec, des modalités du programme de la TECQ 2019-2023 et une subvention à venir de 4 411 680 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu réaliser des travaux dont les dépenses sont admissibles au programme de la TECQ;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces dépenses;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2019-19 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 4 411 680 \$ relative au financement de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la TECQ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

R2001-0015

**Avis de motion – Règlement n° 2020-02 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13**

Le conseiller, M. Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

N° de résolution  
ou annotation

R2001-0016

**Adoption du premier projet de règlement n° 2020-02 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage, d'un règlement de construction, d'un règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ainsi que d'un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier ces règlements conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à procéder à l'adoption d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le premier projet de règlement n° 2020-02 et de soumettre ce projet de règlement à la population lors d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le mardi 11 février 2020, à 18 h, et de faire publier un avis à cet effet conformément aux dispositions de la loi.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Les points suivants sont portés à l'attention des personnes présentes :

- 30 janvier 2020 – Tenue de séances extraordinaires relatives à l'adoption du budget
- 4 février 2020 – Tenue d'une séance publique d'information sur l'érosion des berges – Présence de représentants gouvernementaux et kiosques d'information.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Proposition faite au conseil pour taxer la location de résidences secondaires en saison estivale dans le but de constituer un fonds d'intervention contre la pénurie de logements aux Îles et pour taxer l'inhabitation des résidences en basse saison



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

- ❖ Déneigement des parcs et stationnements – Demande au conseil d’entretenir l’accès au parc aménagé par Hydro-Québec dans le secteur de Gros-Cap
- ❖ Collecte des matières résiduelles – Exprime au conseil ses préoccupations face au nouveau système de collecte que l’entrepreneur souhaite mettre en place
- ❖ Régie du logement du Québec – Affirme que la Régie est un irritant pour les locateurs et qu’elle met un frein au développement de logements locatifs
- ❖ Redevances éoliennes – Proposition d’affecter un certain pourcentage de ces revenus à la valorisation d’autres sources d’énergie renouvelable (ex. : installation de panneaux solaires).

**R2001-0017**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 20 h 47.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier